

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS  
AU CONSEIL DE L'UFR DE SCIENCES  
SCRUTIN DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017  
PROCÈS-VERBAL DE L'EXAMEN DE LA RECEVABILITÉ  
DES CANDIDATURES**

La clôture du dépôt des candidatures pour les élections susvisées était fixée au **Jeudi 09 novembre 2017 à 16h**.

**RAPPEL DES REGLES RELATIVES A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES :**

Ces règles sont précisées dans le code de l'éducation, en particulier ses articles L.719-1 et D.719-1 à D.719-40 et, dans les notes d'information du 16 octobre 2017 relative au renouvellement des représentants des usagers, soit des cinq (5) sièges du collège Usagers (étudiants) au sein du Conseil de l'UFR de sciences.

Pour mémoire, considérant que le dépôt des candidatures est obligatoire et s'opère selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- dépôt auprès de Madame Florence Goehrs, Responsable administrative de l'UFR de sciences, contre récépissé,
- envoi par lettre recommandée avec demande d'acté de réception, à l'adresse suivante : UVSQ – Direction des affaires juridiques et institutionnelles – Affaires électorales, 55, avenue de Paris – 78035 Versailles Cedex,

Etant précisé que :

- chaque liste doit comporter le nom d'un délégué, qui est également candidat sur ladite liste.
- la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **jeudi 09 novembre 2017 à 16 heures**.
- aucune candidature ne peut être déposée, modifiée ou retirée après la date limite prévue ci-dessus.

**Rappel du nombre de sièges à pourvoir au Conseil de l'UFR de sciences :**  
cinq (5) sièges du collège Usagers (étudiants).

**Considérant** l'absence de dépôt de candidatures dans le délai imparti,

**Il est dressé le présent procès-verbal de carence.**

Fait à Versailles, le 15 Novembre 2017

Pour le Président  
Le Président de l'Université,  
Nathan KAHN  
  
Alain BUI  
Le Directeur de Cabinet